

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 17/10/2022

Date de la convocation:
11/10/2022
Date d'affichage:
11/10/2022

L'an 2022 et le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle de la Scierie à Lembach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude (à partir de 20 heures), LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis (à partir de 18 heures 45), MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, RÖCCHI Jacques, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy, FILSER Marie-Claude donne procuration à M. CHARBAU Bernard.

MM PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. WERNERT Stéphane, SIEDEL Dominique donne procuration à M. WEISS Damien.

Elus absents:

Titulaires :

Mme CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M TRAUTMANN Christian.

Réf : 066.2022
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

066.2022 : Décision budgétaire modificative n°3

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°023.2022 du conseil communautaire en date du 04.04.2022 : « Approbation du budget primitif 2022 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°039.2022 du conseil communautaire en date du 20.06.2022 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°051.2022 du conseil communautaire en date du 19.09.2022 : « Décision budgétaire modificative n°2 »,

Considérant la nécessité de procéder, sur le budget principal et les budgets annexes :

- A la prise en compte d'un nouvel emprunt contractualisé sur le budget annexe ZAC thermale, pour lequel le tableau d'amortissement définitif nous est parvenu,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget de l'exercice 2022 comme suit :**

BUDGET ANNEXE ZAC thermale n°64883									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Total dépenses				Inchangé	Total recettes				Inchangé
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Remboursement 1 ^{ère} annuité emprunt	+	1641	13 777,78 €	27 777,78 €	Equilibre	+	1641	13 777,78 €	839 068,6 4 €
Total dépenses				1 328 541,29 €	Total recettes				1 328 541,29 €

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID : 067-200013050-20221017-D_CC_066_2022-DE

implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/10/2022

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance, Christian TRAUTMANN

Le président, Roger ISEL